

# FORMATION MODULAIRE SUR LES ASPECTS JURIDIQUES, TECHNIQUES ET ASSURANTIELS DE L'ASSURANCE CONSTRUCTION



## PROGRAMME

Les chantiers de construction sont partout et suscitent le bonheur pour les uns et la prise de tête pour les autres. D'une part, les voisins subissent une modification dans leur entourage direct et, de l'autre, risquent qu'une atteinte ne puisse être apportée à leurs biens.

Pour vous permettre de mieux comprendre les enjeux gravitant autour d'un projet de construction, la Luxembourg School of Insurance, en collaboration avec la Chambre des Métiers, organise une formation modulaire sur les aspects juridiques, techniques et assurantiels de l'assurance construction.

Cette formation s'adresse à tous les professionnels du métier de l'assurance et de la construction quelle qu'ils soient depuis la première idée du projet jusqu'à la remise des clefs.

### MODULE N°1 – LE DROIT DE LA CONSTRUCTION

**Mardi 8 novembre 2016 de 13.30 heures – 13.45 heures**

Accueil des participants et présentation de la formation modulaire par **Roland BISENIUS**, associé de la Luxembourg School of Insurance et **Tom WIRION**, directeur de la Chambre des Métiers

**Mardi 8 novembre de 13.45 heures – 17.00 heures**

- ***Le droit de la construction au Luxembourg***

Intervention de **Me Joëlle REGENER** (Avocat à la Cour et associée étude Wirtz)

*Les aspects essentiels du droit de la construction. Initiation aux principaux régimes juridiques et analyse des obligations et responsabilités des acteurs du secteur du bâtiment.*

- Questions/réponses et échanges d'expériences avec les participants

### MODULE N°2 – LE DROIT A L'INFORMATION ET L'OBLIGATION D'INFORMER AINSI QUE LE PROJET DE CONSTRUCTION AU FIL DU TEMPS

**Mardi 13 décembre 2016 de 13.30 heures – 14.30 heures**

- ***Le droit à l'information pour le preneur d'assurances et l'obligation d'informer de l'assureur et/ou de son mandataire***

Intervention de **Dr Christophe VERDURE** (avocat Euridis) et associé de la Luxembourg School of Insurance)

*Le formateur reviendra sur le devoir d'information des professionnels en matière d'assurance (et le droit à être informé pour le preneur d'assurances). L'analyse portera sur le droit luxembourgeois actuel et les changements attendus à la suite de la Directive européenne sur la distribution en assurance.*

- Questions/réponses et échanges d'expériences avec les participants

**Mardi 13 décembre 2016 de 14.50 heures – 17.00 heures**

- **Le projet de construction au fil du temps**

Intervention de **Olivier ZIRNHELD** (Ingénieur diplômé Schroeder & Associés), **Georges De MULLEWIE** (Head of Engineering Sécolux) et **Dr Erwin BRUCH** (Principal Engineer Infrastructure Sécolux)

*Les rôles et responsabilités qui peuvent en découler de tous les intervenants dans le processus de la construction, depuis la première idée jusqu'à la remise des clés vu sous l'angle du bureau de contrôle et du bureau d'études.*

- Questions/réponses et échanges d'expériences avec les participants

**MODULE N°3 – LE MANAGEMENT DU RISQUE ET LA RAISON D'ÊTRE D'UNE ASSURANCE TOUS RISQUES CHANTIER, D'UNE ASSURANCE DECENALE ET BIENALE**

**Mardi 10 janvier 2017 de 13.30 heures – 17.00 heures**

- **Management et transfert du risque suivi de la raison d'être d'une Tous Risques Chantier**
- **La notion de risque, l'identification, l'analyse et le transfert**

- **L'assurance TR Chantier avec la section 1 relative à l'assurance dommages et la section 2 relative à l'assurance des responsabilités**

Intervention de **Henri JACOBS** (consultant pour le règlement sinistre TR Chantier et chargé de cours auprès de l'INSERT à Bruxelles)

*Avant de souscrire une assurance TR Chantier il faudra s'interroger sur l'inventaire des risques possibles et le transfert de tout ou seulement d'une partie de ceux-ci.*

*Dans la suite, seront examinées toutes les personnes concernées dans un projet de construction et les garanties susceptibles d'être souscrites pour finir par le volet des responsabilités pouvant incomber à chaque partie.*

- Questions/réponses et échanges d'expériences avec les participants

**MODULE N°4 – RAPPEL DES PRINCIPES DE BASE DE LA RC ET LES ASSURANCES RC DES DIFFERENTS CORPS DE METIERS DE LA CONSTRUCTION**

**Mardi 14 février 2017 de 13.30 heures – 15.00 heures**

- **Rappel des principes de base de responsabilités**

Intervention de **Dominique FAIRON** (Consultante, associée Luxembourg School of Insurance et Rédacteur en chef du Jurisnews assurances et responsabilités)

*Les principes de base de la responsabilité civile seront abordés. Dans un premier temps, les différents types de responsabilités pour aborder ensuite la différence entre la responsabilité civile contractuelle et extra-contractuelle. Les articles 1382 à 1386 seront passés en revue et commentés à l'aide d'exemples pratiques dédiés au secteur de la construction.*

- Questions/réponses et échanges d'expériences avec les participants

**Mardi 14 février 2017 de 15.20 heures – 17.00 heures**

- **Les garanties RC des différents corps de métiers dans la construction offertes sur le marché local**

Intervention de **Alexander SEBASTIAN** (Chef de Département Risques Entreprises & Risques Spéciaux Bâloise Assurances Luxembourg)

- Questions/réponses et échanges d'expériences avec les participants

**MODULE N°5 – L'EXPERTISE APRES SINISTRE ET LE REGLEMENT SINISTRE**

**Mardi 14 mars 2017 de 13.30 heures – 17.00 heures**

- **Le règlement sinistre**

Intervention de **Camille ZECHES** (Directeur sinistres Axa Luxembourg) **Patrick COUNOTTE** (expert assermenté Schroeder & Associés) et **Hélène GAROFOLI** (expert agréée Tangram)

*Il sera question de la déclaration sinistre, de l'expertise, de l'estimation des coûts, d'accompagner le client et la victime dans les démarches extra juridique et le cas échéant juridique.*

**MODULE N°6 – LA MEDIATION DANS LA CONSTRUCTION**

**Mardi 11 avril 2017 de 13.30 heures – 17.00 heures**

- **La médiation en construction comme alternative au procès: le concept MediaBat**

Intervention de Me **Myriam BAUR** (Avocat à la Cour – MédiBat) et Me **Jacques WOLTER** (Avocat à la Cour – MédiBat)

*Dans le domaine de la construction les procédures peuvent durer 10 ans.*

*Par la Médiation selon le concept MediaBat, en 6 mois un litige peut être solutionné, et l'accord trouvé homologué par voie judiciaire.*

**Les horaires et les jours consacrés aux modules sont susceptibles de changements**

Les inscriptions se font en ligne sur le site internet : [www.lsoi.lu](http://www.lsoi.lu)

<b>Détails pratiques</b>			
<b>Lieu</b>	Tous les modules auront lieu dans les locaux de la Chambre des Métiers, 2 Circuit de La Foire Internationale, 1347 Luxembourg		
<b>Quoi quand et combien</b>	<b>Module 1</b>	<b>LE DROIT DE LA CONSTRUCTION</b> <b>Mardi 8 novembre 2016 de 13.30 à 17.00 heures</b>	240 €
	<b>Module 2</b>	<b>LE DROIT A L'INFORMATION ET L'OBLIGATION D'INFORMER AINSI QUE LE PROJET DE CONSTRUCTION AU FIL DU TEMPS</b> <b>Mardi 13 décembre 2016 de 13.30 à 17.00 heures</b>	240 €
	<b>Module 3</b>	<b>LE MANAGEMENT DU RISQUE ET LA RAISON D'ETRE D'UNE ASSURANCE TOUS RISQUES CHANTIER, D'UNE ASSURANCE DECENALE ET BIENALE</b> <b>Mardi 10 janvier 2017 de 13.30 à 17.00 heures</b>	240 €
	<b>Module 4</b>	<b>RAPPEL DES PRINCIPES DE BASE DE LA RC ET LES ASSURANCES RC DES DIFFERENTS CORPS DE METIERS DE LA CONSTRUCTION</b> <b>Mardi 14 février 2017 de 13.30 à 17.00 heures</b>	240 €
	<b>Module 5</b>	<b>L'EXPERTISE APRES SINISTRE ET LE REGLEMENT SINISTRE</b> <b>Mardi 7 mars 2017 de 13.30 à 17.00 heures</b>	240 €
	<b>Module 6</b>	<b>LA MEDIATION DANS LA CONSTRUCTION</b> <b>Mardi 11 avril 2017, de 13.30 à 17.00 heures</b>	240 €
<b>Avantage</b>	Un rabais de 100 € est accordé à toute personne qui s'inscrit pour l'ensemble des 6 modules.		